



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absent : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON, M. Eric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER » - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE DE MACS EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ÉRIC KERROUCHE

Rapporteur : Monsieur le Président

La Communauté de communes MACS est représentée, au sein de l'EPFL par les 12 délégués titulaires et 12 suppléants suivants :



Délégués titulaires

Éric Kerrouche
Jean-François Monet
Francis Betbeder
Isabelle Mainpin
Jacqueline Benoit-Delbast
Jean-Luc Delpuech
Louis Galdos
Aline Marchand
Cécile Crochet
Didier Sarciat
Lionel Camblanne
Delphine Bart

Délégués suppléants

Francis Lapébie
Céline Ferreira
Patrick Benoist
Chantal Jouravleff
Pascal Cantau
Alain Lavielle
Kelly Peron
Françoise Troccard
Alain Caunègre
Michel Laussu
Nicole Chusseau
Anne-Marie Dauga

Monsieur Éric Kerrouche ayant fait part de son intention de ne plus représenter MACS au sein de l'EPFL « Landes Foncier », il est nécessaire de pourvoir à son remplacement pour siéger au sein de l'assemblée générale, en qualité de délégué titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le candidat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou présentations au scrutin secret. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

En vue de la désignation et après appel à candidatures, est candidat :
Monsieur Arnaud Pinatel

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 324-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales précité ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU les statuts de l'EPFL « Landes Foncier » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2015 portant élection des représentants de MACS pour siéger au conseil d'administration de l'EPFL « Landes Foncier » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant désignation d'un représentant de MACS pour siéger au sein de l'EPFL « Landes Foncier », suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Seignosse ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant désignation de Monsieur Pascal Cantau pour siéger, en qualité de délégué suppléant, au sein de l'EPFL « Landes Foncier », en remplacement de Monsieur Pierre Çabaloué ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant désignation de Madame Aline Marchand et de Monsieur Alain Caunègre en remplacement de Madame Mireille Multeau et de Monsieur Jean-Yves Montus ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- après avoir pris connaissance de la candidature unique, de prendre acte de la désignation de Monsieur Arnaud Pinatel, délégué titulaire pour représenter MACS au sein l'EPFL « Landes Foncier », en remplacement de Monsieur Éric Kerrouche,
- de prendre acte de la liste des représentants au conseil d'administration de l'EPFL « Landes Foncier » en découlant, comme suit :



Délégués titulaires

Arnaud Pinatel
Jean-François Monet
Francis Betbeder
Isabelle Mainpin
Jacqueline Benoit-Delbast
Jean-Luc Delpuech
Louis Galdos
Aline Marchand
Cécile Crochet
Didier Sarciat
Lionel Camblanne
Delphine Bart

Délégués suppléants

Francis Lapébie
Céline Ferreira
Patrick Benoist
Chantal Jouravleff
Pascal Cantau
Alain Lavielle
Kelly Peron
Françoise Troccard
Alain Caunègre
Michel Laussu
Nicole Chusseau
Anne-Marie Dauga

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président de l'EPFL « Landes Foncier »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 décembre 2017

 Le président,
Pierre Froustey